



REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 18 NOVEMBRE 2019**

N° 275-2019 – Plan local d’urbanisme de Limalonges - Bilan de la concertation et arrêt des révisions allégées n°2 et n°3 et de la modification n°1 (Annexe)

Nombre de conseillers	En exercice	Présents	Absents représentés	Absents supplés	Total votants	Absents
Titulaires	107	69	11	3	83	24

Pour : 83

Abstentions : 0

Contre : 0

Date de convocation : 12 novembre 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 18 novembre, les délégués des communes membres de la communauté de communes Mellois en Poitou, se sont réunis à 18 h 30 à la salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne, sur convocation adressée par Monsieur Fabrice MICHELET, Président.

Titulaires Présents : ARCHIMBAUD Guénaëlle, AUBOUIN Annick, AURIAUX Maryline, BALLAND Serge, BARILLOT Dorick, BARREAU Bruno, BARREAUD Michel, BAUDON Christian, BERNARD Pierre, BERNARDIN Jocelyne, BLANCHET Philippe, BOINIER Philippe, BONNET Line, BOUCHET Jacqueline, BRUNET Sylvie, CACLIN Philippe, CHARPENTIER Patrick, COCHIN Fanny, COLLET Gérard, COMPERE Francis, COUCHE Valérie, COUSIN Sylvie, CROMER Marie-Thérèse, DANCRE Maryvonne, DELAGE Alain, DEMPURE Jean-Jacques, DENIS Luc, DUPIN Jacques, EPRINCHARD Michel, FEBRERO Jean-José, FOUCHE Patrice, GILLIER Bernard, GOMES François, GRASSWILL François, GRIFFAULT Sylvain, GUERIN Marie-Claire, GUERY Patrice, HAYE Jean-Marie, HEURTEBISE-DANIAUD Murielle, HUCTEAU Patrice, JONES Arthur, JUCHAULT Claude, LARGEAUD Jean-Claude, LE BARS Arlette, LEDOUX Nadine, LEROY André, MACHET Annette, MAZIN Jean-Claude, MERCIER Sébastien, MICHELET Fabrice, MIGAUD Magali, NIVAU Christian, NOUREAU Dominique, PAILLAUD Gilbert, PELTIER Jérôme, PICARD Christian, PICARD Marylène, PICHON Gilles, PINEAU Jacques, POINAS Sylviane, QUINTARD Jacques, QUINTARD-MELOUKI Jacqueline (arrivée à 19 h 50), REDIEN Claude, RIVAUD Marie-Joseph, SAINTIER Marie-Emmanuelle, THELLIER Odile, THIBAUT Evelyne, TROCHON Patrick, VAIE Jean-Marie,

Suppléants votants : GERMAIN Yves, MARTIN François, POUPARD Michel

Absents représentés : BARRE Gérard (pouvoir donné à RIVAUD Marie-Joseph), BERNARD Éric (pouvoir donné à PAILLAUD Gilbert), CHARTIER Bernard (pouvoir donné à VAIE Jean-Marie), GUIBERT Monique (pouvoir donné à THIBAUT Evelyne), LABROUSSE Christophe (pouvoir donné à BERNARD Pierre), LE MARREC Sylvie (pouvoir donné à AURIAUX Maryline), MAGNAIN Sylvie (pouvoir donné à MICHELET Fabrice), ROUXEL Patricia (pouvoir donné à BOINIER Philippe), SILLON Jean-Claude (pouvoir donné DENIS Luc), VEQUE Marie-Claire (pouvoir donné à QUINTARD Jacques), WAROUX Jean (pouvoir donné à REDIEN Claude)

Titulaires absents excusés : BELAUD Bernard, BROSSARD François, DODIN Patrick, LONGEAU Daniel, TRICHET Jacques

Titulaires absents non excusés : AMIOT Gilles, ANTELME Marie-Odile, ARDOUIN Hervé, BARRE Daniel, BERTON Jacques, CAQUINEAU Emmanuel, CHASSIN Julien, COURTIOUX Laetitia, DURGAND François, ELIARD Véronique, FOUCHE Etienne, FOUCHE Jean-Louis, GABOREAU Bernard, JOUANNET Paul, MONNERON Christian, NIVELLE Jean-Pierre, PROUST Joël, RICHARD Yoann, ROY Jean-Marie, ROYER Yvan-Pierre, VIGNIER Fabienne, VINCENT Bernard

Le quorum étant atteint, le conseil peut délibérer.

Secrétaire de séance : Monsieur Jérôme PELTIER

\*\*\*\*\*

**Plan local d'urbanisme de Limalonges - Bilan de la concertation et arrêt des révisions allégées n°2 et n°3 et de la modification n°1 (Annexe)**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.153-31 à L.153-34, L.103-2, R.153-3 ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de Limalonges en vigueur, approuvé le 12 janvier 2009 et ayant fait l'objet d'une modification simplifiée n° 1 approuvée le 26 novembre 2018 ;

Vu les délibérations n°213-2018 et n°214-2018 du 9 juillet 2018 prescrivant respectivement les révisions allégées n° 2 et 3 du PLU de Limalonges et définissant les modalités de concertation ;

Vu la délibération n° 215-2018 du 9 juillet 2018 prescrivant la modification n° 1 du PLU de Limalonges ;

Vu la délibération n° 34-2019 du 25 février 2019 annulant la délibération n° 215-2018 et prescrivant la modification n° 1 du PLU de Limalonges en remplaçant « supprimer la zone 1AU située en lisière du hameau de Périssac de manière à la restituer à la zone agricole » par « réduire la zone 1AU située en lisière du hameau de Périssac de manière à restituer à la zone agricole » et adoptant les modalités de concertation ;

Vu la délibération n°251-2019 du 14 octobre 2019 définissant les modalités de concertation complémentaires préalablement à l'arrêt des révisions allégées n° 2 et 3 du PLU de Limalonges ;

Vu le projet d'aménagement de la zone d'activités des Maisons Blanches, qui consiste à :

- La réduction de la zone non aedificandi de 75 mètres, liée à la route nationale 10 classée à grande circulation (articles L.111-6 et suivants du code de l'urbanisme / Loi Barnier).
- L'ouverture à l'urbanisation de terrains classés en zone N à l'est des Maisons Blanches pour permettre de proposer un périmètre aménageable adapté aux besoins des entreprises.
- La réduction d'une zone 1AU située en lisière du hameau de Périssac de manière à restituer la zone agricole, la modification de la zone Uza à l'Est de la zone d'activité des Maisons Blanches afin de la restituer à la zone agricole ou à la zone naturelle, la modification de la zone Uzb à l'Ouest de la zone d'activité des Maisons Blanches afin d'obtenir une cohérence avec le reste de la zone d'activité.

Considérant que la concertation a été menée conformément aux modalités qui avaient été définies par le conseil communautaire, pour la période précédant l'arrêt du projet, à savoir :

- Un affichage de la délibération pendant toute la durée de la procédure aux portes de la mairie et au siège de l'EPCI ;
- Un dossier accessible sur le site internet de la commune de Limalonges et sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou ;
- Une mise à disposition du dossier de présentation ainsi qu'un registre d'observations pour toute personne intéressée préalablement à l'arrêt, portant sur le projet de révision alléguée consultable à la mairie de Limalonges et au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou aux jours et heures habituels d'ouverture au public ;

Considérant qu'aucune observation n'a été formulée par le public durant la période de concertation ;

Considérant que la procédure de modification n° 1 est réalisée en lien avec les procédures de révisions allégées n° 2 et 3 ;

Considérant le bilan des actions de concertation figurant en annexe de la présente délibération ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- ARRETE le bilan de la concertation,
- ARRETE les projets de révisions allégées n° 2 et 3 du PLU de Limalonges, tels qu'ils sont annexés à la présente délibération,
- DIT que la présente délibération, accompagnée du dossier de révision allégée, sera transmise au Préfet des Deux-Sèvres.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour extrait conforme.

Le Président,

Fabrice MICHELET